



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. : 20/B/PYD/MD/MA/ED/bm/2020-004246suivi
Nos réf. : LV/ALV/SAX/cb/2020-69
votre correspond. : Sandrine Xhaufaire
081 24 06 62
sandrine.xhaufaire@uvcw.be

Annexe(s) : 1

Monsieur Pierre-Yves Dermagne,
Ministre du Logement, des Pouvoirs
locaux et de la Ville
Chaussée de Liège, 140-142
5100 Jambes
Pierre-yves.dermagne@gov.wallonie.be

Namur, le 8 juin 2020

A l'attention de
Monsieur Patrick Jossens, patrick.jossens@gov.wallonie.be
Madame Enida Duderija, enida.duderija@gov.wallonie.be

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Avis d'initiative de la Fédération des CPAS
Sortie de crise – Relance – Pouvoirs locaux
Plan Get up Wallonia !**

Vous avez sollicité l'Union des Villes et Communes de Wallonie dans le cadre de la fonction consultative en date du 6 mai 2020.

Nous vous prions de trouver, en annexe à la présente, l'avis d'initiative de la Fédération des CPAS concernant l'objet mieux repris sous rubrique.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Alain Vaessen,
Directeur général

Luc Vandormael,
Président



Fédération
des CPAS

AVIS D'INITIATIVE DE LA FÉDÉRATION DES CPAS

N° 2020-05

SORTIE DE CRISE - RELANCE - POUVOIRS LOCAUX

GET UP WALLONIA !

**ADRESSÉ À
PIERRE-YVES DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET
DE LA VILLE**

**COPIE AUX
- MINISTRES DU GOUVERNEMENT WALLON
- PRESIDENTS DE PARTIS**

8 JUIN 2020

Personne de contact : Sandrine Xhaufaire, Tél : 081 24 06 62, mailto : sax@uvcw.be



Plan de la note

CONTEXTE	2
RÉFLEXION GÉNÉRALE ET PRÉAMBULE.....	3
AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CPAS.....	4
<i>ACCES AUX TIC</i>	4
<i>ACCES AU LOGEMENT</i>	4
<i>ACCES A L'EMPLOI</i>	5
<i>ACCES A L'ENERGIE</i>	5
<i>ACCES A L'ALIMENTATION</i>	6
<i>ACCES AUX SOINS DE SANTE MENTALE</i>	7
<i>ACCES A UNE VIE SOCIALE</i>	7
<i>ACCÈS À DES SERVICES POUR VIEILLIR DIGNEMENT</i>	7

CONTEXTE

Vous avez sollicité l'avis de l'UVCW dans le cadre de la fonction consultative en date 6 mai 2020 concernant le plan « Get up Wallonia ! ».

La Fédération des CPAS, au vu des enjeux et du rôle joué par ses membres, a souhaité remettre un avis d'initiative et distinct.

Bien que, nous en convenons, toutes les thématiques interagissent entre elles, cette contribution ne peut pas être exhaustive et ne couvrira dès lors pas l'ensemble des volets, objectifs et thématiques proposés. La Fédération des CPAS a pris l'option de se focaliser sur l'objectif social de l'accès aux droits fondamentaux et de se concentrer sur les perspectives à moyen terme, essentiellement au niveau de la diminution de l'impact socio-économique de la crise.

Le tout sera envisagé sous les angles de la continuité de service public (niveau institutionnel) et de la cohésion sociale (niveau individuel).

Les mesures proposées sont celles qui apparaissent nécessaires, directement en lien avec la crise du Covid-19.

Mais avant de passer à la contribution proprement dite nous souhaiterions introduire cette note en rappelant que depuis près de trois mois, les CPAS font partie des acteurs fortement mobilisés pour faire face à la crise Covid-19 et à toutes ses conséquences sur les citoyens. Acteurs locaux de l'aide sociale, les CPAS ont su se montrer à la hauteur du défi en poursuivant leurs missions d'accès à la dignité humaine. Face à l'angoisse de la perte de revenus, de la maladie ou de l'isolement, les ménages ont trouvé, à leurs côtés, un interlocuteur de proximité et des réponses pragmatiques à leurs besoins.

A cet égard, le Comité directeur de la Fédération des CPAS a insisté pour que les métiers sociaux, qui ont été mis en valeur durant cette crise, au rang de services essentiels, soient revalorisés dans leur ensemble. Tous ces métiers constituent individuellement et collectivement les leviers d'un développement social au travers de ce que « Get up Wallonia ! » devrait envisager.



La nécessaire réactivité des CPAS à la crise sanitaire a favorisé encore le travail collaboratif entre les CPAS. Des synergies ponctuelles se sont mises en place pour renforcer l'action de terrain auprès des publics fragilisés et pallier la fermeture temporaire de certains services en CPAS (taxi social par exemple), ou à la fermeture de services assurés par l'associatif. Cette réactivité montre plus que jamais l'intérêt d'accentuer davantage les synergies entre CPAS (synergies de métiers) ainsi que le dialogue entre institutions sociales d'un même territoire au travers la coordination sociale.

A l'heure du déconfinement, une unanimité se dessine au sein du monde politique et de la société civile pour dire qu'il y aura un « avant » et un « après » coronavirus. Un tel bouleversement crée la nécessité absolue d'une réflexion profonde sur le fonctionnement de la société dans son ensemble et des différents secteurs qui la composent (social, santé, emploi, économie, environnement, enseignement...). Les citoyens n'accepteraient pas que cette étape d'introspection et de construction soit éludée. Celle-ci se doit d'être large, ambitieuse, sociale au sens étendu et véritablement alternative.

Il semblerait que vous souscriviez à cette intention puisque nous pouvons lire dans votre demande d'avis que « *Le Gouvernement entend tirer les enseignements de l'épreuve pour en faire une opportunité de changement* ». A la Fédération des CPAS, nous nous réjouissons de cette intention. Cet avis s'inscrit dès lors comme contribution des CPAS à la réflexion en cours.

RÉFLEXION GÉNÉRALE ET PRÉAMBULE

D'une façon générale et en préambule, le Comité directeur de la Fédération des CPAS insiste sur quelques éléments transversaux :

1. Une coordination de cette transition autour de « Get up wallonia ! » dont le volet social devrait constituer la majeure partie d'un futur plan wallon de lutte contre la pauvreté ;
2. La Wallonie devrait articuler son plan de redressement avec ce qui est envisagé au niveau des autres échelons de pouvoirs. A cet égard, nous demandons à ce que 2 mesures clé soient soutenues :
 - l'augmentation des allocations sociales au niveau du seuil de pauvreté, en suite de l'augmentation de l'allocation d'urgence liée au Covid-19 ;
 - la suppression du statut cohabitant ;
3. La crise sanitaire que nous venons de traverser a mis en lumière de manière poignante les personnes âgées et les personnels qui leur viennent en aide. Elle a également été l'occasion de constater le rôle essentiel joué par les maisons de repos et les services d'aide aux familles.

Logiquement, la Fédération des CPAS demande à ce que les personnes âgées fassent l'objet d'une attention particulière.

4. Dans le même registre, nous demandons également à ce que les modalités de mise en œuvre de cette future transition soient pensées en articulation avec les dispositifs existants en CPAS. Aux premiers rangs desquels les PST et les PCS ;
5. Enfin, eu égard au fait que les CPAS auront un rôle pivot au niveau des politiques sociales locales, nous demandons que la coordination sociale soit soutenue financièrement.



AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CPAS

ACCES AUX TIC

- Continuité service public

La crise sanitaire que nous traversons a montré toute l'importance de l'informatisation et des TIC, qui permettent de continuer à assurer à distance les missions essentielles à l'égard des plus fragiles.

Favoriser ce canal, gage de continuité du service, doit s'accompagner d'un soutien informatique aux CPAS (tant en terme de matériel que d'informaticiens pour mettre en place toute l'infrastructure le permettant, dans des conditions de sécurité répondant aux normes minimales de la BCSS). Il est également nécessaire d'assurer un soutien accru à la digitalisation des CPAS (développement de logiciels adaptés à leurs besoins).

- Cohésion sociale

La question de la fracture numérique a été remise au cœur de l'actualité avec cette crise. Il a bien fallu constater que ceux qui n'avaient pas accès aux technologies de communication se retrouvaient dans une situation d'isolement et de nonaccès à certaines informations. Les CPAS devront donc contribuer à cet accès pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

La Fédération des CPAS plaide pour que cet accès aux TIC fasse l'objet d'une intervention régionale qui transiterait par les CPAS.

ACCES AU LOGEMENT

- Continuité service public

On l'a vu, la question de l'hébergement des personnes a été particulièrement prégnante durant la crise. Dès lors, la Fédération des CPAS plaide pour :

- ✓ une meilleure accessibilité des logements d'utilité publique aux locataires précarisés, au travers d'une révision des critères d'attribution, tout en assurant une mixité sociale et une viabilité du système ;
- ✓ une individualisation des solutions d'accueil et l'encouragement des initiatives existantes pour les sans abri, notamment par l'élargissement de la couverture des dispositifs d'urgence (abri de nuit...)
- ✓ une pérennisation et généralisation de l'expérience Housing First ;
- ✓ la mise en place d'un mécanisme facilitant le paiement des garanties locatives au-delà d'un prêt à taux zéro ;
- ✓ l'octroi d'une indemnité de loyer aux personnes entrant dans les conditions pour bénéficier d'un logement d'utilité publique mais, faute de disponibilité, se retrouvant à devoir louer un logement dans le secteur privé ;
- ✓ un accroissement de la couverture de service des relais sociaux ;
- ✓ une accentuation de la communication sur les dispositions déjà prévues, notamment par la Société wallonne du Logement, pour aider les personnes à faire face à leurs éventuelles difficultés de paiement de leur loyer.



ACCES A L'EMPLOI

- Continuité service public

- ∨ Le rôle des services ISP sera essentiel pour limiter l'impact social de la crise sanitaire que nous traversons et permettre à tout qui le souhaite de s'épanouir dans l'emploi. En effet, nous anticipons la mauvaise santé de l'emploi en Wallonie suite à la crise, en raison des faillites et des pertes d'emploi consécutives à celles-ci, ou aux difficultés dans nombre de secteurs (horeca, tourisme, commerces...). L'augmentation du financement des actions des CPAS dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, ainsi que du financement de leurs possibilités d'encadrement, d'accompagnement social et de leurs frais de fonctionnement prend plus que jamais tout son sens dans le contexte actuel, pour aider les personnes à retrouver un emploi et le niveau de revenus qu'ils avaient avant la crise sanitaire ;
- ∨ Les dispositifs d'accès à l'emploi « article 60, § 7 » et « article 61 » doivent être renforcés pour favoriser la remise à l'emploi. Il est important que les subventions pour ces mises à l'emploi suivent, notamment le maintien du subventionnement augmenté pour les moins de 25 ans, public qui sera particulièrement impacté par la crise, l'ouverture de l'enveloppe pour les contrats articles 60, § 7 et 61, ainsi que pour la mise à disposition dans le secteur de l'économie sociale. La simplification et l'harmonisation du dispositif seront des facteurs facilitants tant pour les CPAS que pour les partenaires qui collaborent pour ces mises à l'emploi ;
- ∨ Eu égard à la masse de perte d'emploi à craindre, il convient que le Forem et les CPAS travaillent dans un esprit de collaboration. Dès lors, il conviendra de penser au financement de nouvelles initiatives visant à créer du lien entre le Forem et les CPAS, de manière à permettre à un maximum de personnes d'accéder à l'emploi, en évitant les doublons.

- Cohésion sociale

Augmenter l'accès à l'emploi permettra de limiter les impacts sociaux de la crise sanitaire. À cet effet, au-delà du renforcement des moyens d'actions des services ISP des CPAS, il est important de veiller à ce que les bénéficiaires du CPAS aient accès aux autres mesures favorisant l'emploi, notamment un accès accru aux formations du Forem, et l'accès aux aides Impulsion pour les personnes qui finissent un contrat de travail article 60, § 7 ou 61. Le public des CPAS devra également être pris en compte pour toutes les décisions qui concerneront les ALE.

ACCES A L'ENERGIE

- Continuité service public

Pour pouvoir venir en aide au public en difficulté (qu'il soit ou non sous compteur à budget), les CPAS devront pouvoir compter sur des moyens complémentaires. Le Fonds Energie régional, par lequel les aides hivernales et la fourniture minimale garantie peuvent être financées, pourrait élargir son enveloppe à une mesure « Covid-19 » spécifique activable à la demande des CPAS suite à leur analyse.

Plus spécifiquement, le dispositif « Tuteurs énergie » devrait être renforcé et élargi. A ce jour, seuls 64 CPAS sont couverts par cette mesure d'accompagnement technique à domicile. Les tuteurs énergie, au profil riche tant sur le plan technique que social, permettent l'accès à l'énergie, à l'eau, au logement décent, la lutte contre la pauvreté et le renforcement du lien social.



- Cohésion sociale

~ Prime Mébar

L'accès aux primes des publics en difficulté est souvent réduit (déménagements fréquents, locataire, audit obligatoire payant, lourdeur de la procédure, complexité des mesures qui changent à chaque législature...).

Le seul outil accessible aux ménages en situation de précarité est la prime Mébar. Malheureusement, plusieurs entraves existent encore dans ce dispositif dont l'enveloppe globale insuffisante qui ne permet pas de répondre à toutes les entraves qui pourraient être amplifiées avec cette crise.

Pour permettre aux ménages précarisés de bénéficier de cette prime indispensable, il convient :

- d'augmenter l'enveloppe globale du dispositif pour pouvoir répondre à toutes les demandes ;
 - d'augmenter le revenu pris en compte à RI + 30 % minimum ;
 - d'augmenter la prime à minimum 2000 euros ;
- de supprimer la restriction de 5 ans entre deux fournitures et celle qui empêche d'intervenir pour une même fourniture.

Aussi, pour optimiser la procédure et la qualité des produits placés (ex. poêle) auprès des ménages, les CPAS demandent :

- à pouvoir faire appel à d'autres prestataires que ceux qui sont impliqués dans les marchés publics de la Wallonie ;
- de systématiser l'information du Guichet énergie vers le CPAS pour que ce dernier soit informé des suites réservées aux dossiers qu'ils ont instruits.

~ Accès à l'eau

Compte tenu de la nécessité de poursuivre les mesures de sécurité et d'hygiène sanitaire actuelles, il convient de prolonger la période d'interdiction de coupure.

~ Fonds social de l'eau

Amplifier les moyens et la communication autour du Fonds social de l'eau et rendre la dotation complémentaire accessible à tous les CPAS ; en ce compris ceux qui utilisent moins de 80 % de leurs droits de tirage. Effectivement, cette période spécifique peut être l'occasion pour les CPAS d'approvisionner le dispositif compte tenu de la demande plus forte à laquelle ils vont faire face.

ACCES A L'ALIMENTATION

- Continuité service public

La crise Covid-19 a démontré l'importance d'assurer une aide alimentaire continue en CPAS. Un monitoring permanent des besoins en aide alimentaire devrait être réalisé à partir duquel des moyens devraient être octroyés en continu aux CPAS afin qu'ils alimentent les dispositifs existants.

A ce titre, nous sollicitons au minimum un doublement des subventions des épiceries et restaurants sociaux.



ACCES AUX SOINS DE SANTE MENTALE

- Continuité service public

Dans le contexte du Covid-19, la coordination entre les acteurs de santé mentale et les CPAS a démontré à la fois sa nécessité et ses limites.

Au-delà d'un refinancement structurel des acteurs de la santé mentale, nous préconisons que la coordination avec les secteurs soit amplifiée de façon très opérationnelle. A cet égard, nous plaidons pour :

- ✓ une formation commune aux acteurs, c'est-à-dire une formation qui vise l'accompagnement psycho-social des personnes autour de leur projet ;
- ✓ une approche transversale entre les acteurs de santé mentale et sociaux en vue de promouvoir une vision de santé globale où chacun des acteurs a sa place ;
- ✓ l'encouragement à instaurer des relais des SIS vers les structures spécialisées pour la prise en charge de personnes relevant de la santé mentale, en affectant les moyens nécessaires à ces structures pour ce faire en considérant également les publics CPAS comme prioritaires.

ACCES A UNE VIE SOCIALE

- Continuité service public

Services insertion sociale - SIS

Le confinement a montré à quel point l'isolement social pouvait être source de souffrance pour nos citoyens le plus isolés. Dans cette période, les SIS ont maintenu un contact avec ces personnes (le travailleur social par téléphone ou via les réseaux sociaux et les participants entre-eux). Pour certaines personnes, le SIS est le seul lieu de sociabilité dans leur existence.

Malheureusement, il n'y a pas de SIS sur l'ensemble du territoire wallon. Dès lors, la Fédération demande le financement de nouveaux SIS ainsi qu'un assouplissement des normes de fonctionnement.

ACCÈS À DES SERVICES POUR VIEILLIR DIGNEMENT

✓ Hébergement de personnes âgées

La crise du Covid a mis une nouvelle fois en lumière l'isolement social des personnes âgées. Un levier pour le tempérer est de promouvoir le développement avec financement et programmation de maisons communautaires telles que définies à l'annexe 39 du Cwass par les CPAS afin de favoriser la rencontre de personnes âgées isolées. Au moins une devrait exister dans chaque commune. Ces maisons devraient pouvoir solliciter le système de subventions aux services d'aide aux familles et aux aînés. L'expérience des centres de services locaux en Flandre est un point de référence intéressant en cette matière.

Nombre de personnes âgées ont vécu seules durant le confinement. Leur habitat n'était pas toujours adapté et ne l'est toujours pas à l'aube du déconfinement. Il convient d'instaurer une réponse structurelle et financée à domicile aux besoins en matière de petits travaux de réparation ou aménagement de la maison de résidence, d'entretien de jardin et de transport social de personne en perte d'autonomie.

Durant la crise du Covid-19, les maisons de repos ont été soumises à rude épreuve. Elles ont dû accompagner des personnes qui en temps ordinaires auraient été hospitalisées.



Vu l'évolution du profil des personnes accueillies, il convient de poursuivre la reconversion de lits MR en lits MRS.

La crise du Covid-19 a rappelé l'intérêt de l'intervention d'un logopède pour lequel de nouvelles normes devraient être pensées.

✓ Service d'aide aux familles et aux aînés (SAFA)

Les personnes âgées qui sont restées seules à domicile pendant et après le confinement demanderont une attention particulière. Les services d'aide aux familles et aux aînés qui accompagnent ce type de public devront leur consacrer davantage de temps. A cette fin, il est judicieux d'améliorer l'encadrement social dans les services d'aide aux familles.

La Fédération des CPAS demande qu'un encadrement financé d'au minimum 1 travailleur social par 20 dispensateurs d'aide et 1 travailleur administratif par 30 dispensateurs d'aide soit prévu pour les trois métiers (aide familiale, aide-ménagère sociale, garde à domicile).
